

LA BANQUE DE MONTREAL

Nous publions d'autre part le quatre-vingt-quatrième rapport annuel de la Banque de Montréal.

Les résultats de l'année financière qui, pour cette banque a pris fin le 30 avril dernier, sont les plus remarquables que *Le Prix Courant* ait eu à mettre sous les yeux de ses lecteurs depuis son existence.

C'est qu'aussi jamais la Banque de Montréal n'a fait un aussi fort chiffre d'affaires. Dans les quelques remarques qu'il a présentées en demandant l'adoption du rapport, le Vice-Président fait remarquer qu'en 1876 elle avait obtenu avec un actif de \$37,500,000 les mêmes bénéfices qu'actuellement, alors que cet actif est de plus de \$125,000,000. Si l'actif peut être une indication du chiffre d'affaires on verra qu'il faut pour obtenir les mêmes résultats faire beaucoup plus ou de plus grosses transactions aujourd'hui qu'autrefois.

Jamais d'ailleurs la circulation de la Banque de Montréal n'avait auparavant atteint le chiffre qu'elle a eu durant le dernier exercice. Elle est arrivée à un moment donnée près de sa limite et c'est ce qui a décidé, il y a quelques mois, les Directeurs à demander aux actionnaires de voter une augmentation de deux millions du capital.

Les primes sur les nouvelles actions portées au crédit du compte de Profits et Pertes ont donné au 30 avril une somme de \$965,468.

Les profits sur les affaires proprement dites ont été de \$1,813,483.66, soit environ 15 p. c. sur le capital moyen de l'exercice. Après paiement de deux dividendes semestriels de 5 p. c. aux actionnaires, soit \$1,220,000 il restait sur les profits commerciaux une somme disponible de \$593,483.66, le report des bénéfices antérieurs \$165,856.09 et les primes sur le nouveau capital, soit \$965,468, formant un total de \$1,724,807.75 dont il a été soustrait une somme de \$1,000,000 portée à la Réserve.

Il reste, en conséquence \$724,807.75 au crédit du compte de profits et pertes pour l'exercice en cours, c'est-à-dire une somme plus que suffisante pour payer un dividende de 5 p. c. sur le capital augmenté.

Le montant de la Réserve est actuellement porté à \$9,000,000 et représente 64.44 p. c. du nouveau capital de la banque.

A propos des profits des banques, on a parfois prétendu que ces bénéfices étaient outrés et que les banques pour procurer de gros dividendes à leurs actionnaires rançonnaient le public, le commerce et l'industrie. Rien n'est plus faux. Ceux qui raisonnent ainsi ignorent le premier mot de ce dont ils parlent ou faussent sciemment la vérité en haine de nos meilleures institutions ou pour flagorner le public.

Nous avons dit plus haut que la banque de Montréal avait réalisé environ 15 p. c. de profits sur le montant de son capital moyen de l'année, cela ne veut pas dire qu'elle a réalisé 15 p. c. sur le montant de son chiffre d'affaires. Il s'en faut même de beaucoup. On sait d'ailleurs que pour les prêts à demande les banques ne demandent généralement pas un intérêt plus élevé que 5 p. c., quand l'argent est rare et exceptionnellement le taux monte à 5 1-2 et 6 p. c. Pour les escomptes sur billets le taux varie suivant la qualité du papier de 6 à 7 p. c. On voit ainsi que personne n'est écorché. Ceux qui cependant prétendent que les banques font payer trop cher les services qu'elles rendent ne rapportent les bénéfices qu'au capital proprement dit sans tenir compte du montant des réserves, du chiffre de la circulation et du montant des dépôts du public qui forment ensemble le montant des capitaux avec lesquels opèrent les banques; tous ces éléments concourent à donner des résultats et, si on tient compte de tous ces éléments de travail, on découvre que le taux des bénéfices proportionnellement aux capitaux mis en œuvre est loin d'être celui qui ressort si on ne prend pour base de calcul que le montant du capital-actions.

Pour en revenir à la Banque de Montréal si nous réunissons les divers items que nous venons d'indiquer nous justifierons les déclarations du rapport d'après lesquelles il faut faire trois fois au moins plus d'affaires que par le passé pour arriver aux mêmes résultats, c'est-à-dire aux mêmes profits. D'où il faut conclure que les taux d'intérêts qui paient le commerce, l'industrie et tous les emprunteurs ont notablement diminué.

Il faut aujourd'hui, avec la concurrence qui s'exerce à un si haut degré, aussi bien dans la finance que dans les autres branches de l'activité humaine, une grande habileté, une grande expérience des affaires, une prudence extrême, toutes qualités qu'on rencontre à un haut degré chez ceux qui président aux destinées de la Banque de Montréal.

Nous regrettons de n'avoir pas eu comme d'habitude, les remarques si précieuses pour le commerce du gérant général, M. E. S. Clouston, ce n'est que partie remise car, comme le dit le rapport, la Banque de Montréal aura dans six mois une nouvelle assemblée générale des actionnaires, la banque ayant changé la date de sa fin d'année d'affaires.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Watson Forter Co., Ltd, a eu lieu aux bureaux de la Compagnie à Maisonneuve le 1er juin. Les officiers élus sont M. M. Hugh Watson, président; S. S. Boxer, vice-président et gérant général; W. A. Sutherland, secrétaire-trésorier; R. Fraser, surintendant; Geo. Creak, C. A., auditeur.

LA PATE DE BOIS

Chaque pays protège ses industries établies et en poursuit le développement au moyen de droits de douane suffisants pour permettre aux produits domestiques de lutter à armes égales avec les produits étrangers. Chaque pays veut, ainsi procurer du travail à ses propres ouvriers et conserver par devers lui la valeur représentative de la main-d'œuvre. C'est sage et d'une bonne économie.

Nous avons au Canada le bois pour la pulpe, nous laissons dévaster nos forêts — nos forêts que le feu consume de tous côtés en ce moment — par les Américains pour quelques cents par corde et les Américains le transforment en pulpe, en papier et en maints objets qu'ils nous vendent ensuite avec profit. Voilà qui n'est ni sage, ni d'une bonne économie.

On sait que la Belgique ne possède que très peu de fabriques de pâtes de bois, et est tributaire de l'étranger pour une forte quantité de ce produit. En 1900, elle en a importé pour 12,630,000 francs (\$2,526,000) et exporté pour 6,811,000 francs, (\$1,362,200) soit un excédent des importations sur les exportations de 5,819,000 francs (\$1,163,800).

Le Conseil général des Forêts de ce pays avait chargé sa 3e Commission spéciale de faire un rapport sur la question.

Cette Commission vient de déposer son travail. Nous en extrayons les passages suivants:

"Cet état de choses doit être attribué, d'une part, à la petite quantité de matière première qui existe à présent et qui ne suffirait pas à alimenter des usines importantes et, d'autre part, à la libre entrée des pâtes étrangères, alors que le bois en grume destiné aux fabriques de pâte paie 1 franc le mètre cube, s'il a plus de 1 m. 90 de longueur.

Etant donné la non-existence d'un droit d'entrée sur la pâte, les industriels ont intérêt à construire leurs usines sur place, à l'étranger, et à nous envoyer la pâte fabriquée, mais c'est au grand détriment du travail national et de la production forestière locale, qui perd ainsi un débouché de premier ordre. Cependant, au point de vue de l'utilisation des produits que nos forêts pourraient déjà fournir pour ce genre d'emploi, il serait vivement désirable de voir des usines s'installer en plus grand nombre dans notre pays et s'alimenter partie avec nos bois, partie avec des bois étrangers.

Pour atteindre ce résultat, la troisième Commission spéciale estime qu'il y a lieu de réclamer un droit d'entrée de quatre francs sur la tonne de pâte de bois, droit correspondant à celui qui frappe à l'entrée les perches et pièces de bois en grume ou non scié ayant moins de 75 centimètres de circonférence au gros bout."

Ne devrions nous pas, comme les Belges protéger nos industries? Nous avons la matière première de la pâte de bois plus qu'aucun autre pays; nous ne devrions donc pas importer de produits dérivés de cette pâte dont on fait aujourd'hui mille et un articles.